

# Conditions générales de réservation de noms de domaine et de mise à disposition d'adresses emails et d'espace de stockage - Version du Lundi 19 février 2024 (Z-INDEX S.A.S. / tiers)

## 1. Définition

« **Prestataire** » ou « **Z-INDEX** » : signifie la société Z-INDEX, société par actions simplifiée, au capital social de 44.100 euros, immatriculée sous le numéro 795 094 945 RCS AURILLAC, dont le siège social est 14 AVENUE DU GARRIC 15000 AURILLAC (Numéro TVA intracommunautaire FR 42 795 094 945).

« **Nom de domaine** » : désigne l'adresse internet permettant d'accéder à un site web et d'acheminer du courrier électronique vers des Messageries Électroniques.

« **Adresse de courrier électronique** » : désigne l'identification d'un utilisateur de Courrier électronique et l'acheminement des messages qui lui sont destinés. L'Adresse de courrier électronique peut être constituée des éléments suivants. Dans l'ordre : le nom de l'utilisateur ; le symbole séparateur @, dit « a commercial » ; la désignation de l'ordinateur hôte ; le domaine et, éventuellement, un ou plusieurs sous-domaines (domaines et sous-domaines correspondent soit au pays, soit au type d'organisme).

« **Courrier électronique** » : désigne tout message sous forme de texte, de voix, de son ou d'image envoyé par un réseau public de communications, qui peut être stocké dans le réseau, et consultable via l'équipement terminal du Client, ou dans l'équipement terminal du destinataire jusqu'à ce que ce dernier le récupère.

« **Messagerie Électronique** » : Service géré par ordinateur fournissant aux utilisateurs habilités les fonctions de saisie, de distribution et de consultation différée de messages, notamment écrits, graphiques ou sonores.

« **Unité d'enregistrement (Registrar)** » : désigne une entrée agréée par l'ICANN constituant un intermédiaire technique au travers duquel les demandes d'enregistrement de Noms de Domaine peuvent être soumises au Registre.

« **ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers)** » : organisme tiers au présent contrat, définissant les règles d'attribution et de gestion des Noms de Domaine.

« **Registre** » : opérateur de registre fonctionnant selon les règles établies par l'ICANN et auprès duquel Z-INDEX est autorisé à enregistrer des Noms de Domaine.

« **Client** » : désigne la personne physique ou morale, agissant dans le cadre de ses activités professionnelles, ayant plus de cinq (5) salariés, qui souhaite confier la réalisation des Prestations à Z-INDEX.

« **Conditions Générales** » : désigne les présentes conditions générales de réservation et de gestion des Noms de domaines et de Messageries Electroniques.

« **Commande** » : signifie toute commande de Prestations passée par le Client auprès de Z-INDEX.

« **Conditions Particulières** » : signifie tout document émanant de Z-INDEX précisant le détail des Prestations, tels que Commande, bon de commande, accusé de réception de commande signé par Z-INDEX, devis ou document intitulé conditions particulières.

« **Contrat** » : signifie, ensemble, les Conditions Générales et les Conditions Particulières.

« **Données** » : signifient tous types de données.

« **Données à Caractère Personnel** » ou « **DCP** » : signifie toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, telles que, sans que la liste ne soit exhaustive, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, mais également adresse IP, habitudes de vie etc.

« **Prestations** » : désigne les prestations de services réalisées par Z-INDEX, pouvant consister, notamment mais non exclusivement, dans des prestations de réservation de Noms de Domaine, d'enregistrement, de renouvellement et transfert de Nom de Domaine, de même que dans la mise à disposition d'espace de stockage pour la Messagerie Electronique associée aux Adresses de courriers Electroniques mis à disposition.

« **Logiciels** » : désigne l'ensemble des logiciels ou solutions de gestion des noms de domaine ou des adresses de messagerie électronique, de même que le Webmail mis à disposition des Clients par Z-INDEX et dont Z-INDEX est titulaire ou bénéficie d'un droit d'exploitation.

## 2. Contrat

Toute demande de devis est précédée d'un entretien avec le Prestataire afin de déterminer les premiers besoins du Client. Il est ensuite demandé au Client de transmettre sa demande par écrit. Toute demande de devis, pour être prise en compte, doit être formulée par écrit, dans l'une des formes suivantes :

- Par courrier postal : Z-INDEX S.A.S., 14 AV. DU GARRIC, BAT. 2, ETAGE 2, 15000 AURILLAC
- Par email : contact@zindex.fr
- Dans l'onglet « contact » sur le Site Internet : fr

La demande de devis doit mentionner toute information nécessaire à l'établissement d'un devis, notamment, sans que la liste ne soit exhaustive, les noms de domaines à réserver ou à utiliser, le nombre d'adresses emails à gérer, la capacité de stockage des Messageries Electroniques. Le devis de Z-INDEX sera établi sur la base desdites informations. D'une manière générale, plus le Client sera précis, plus le devis sera complet. La communication d'informations incomplètes ou erronées peut entraîner une modification du calendrier et/ou du coût de la Prestation. Sur la base des informations communiquées ou celles éventuellement demandées en complément par Z-INDEX, cette dernière établira un ou plusieurs devis à destination du Client, ayant une durée de validité de quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires, sous réserve des augmentations des frais et coûts des Registres, comprenant la description de la Prestation, ses délais de réalisation et son coût, et éventuellement les caractéristiques techniques et/ou limites. La Commande ne deviendra ferme et définitive qu'après envoi par le Client du devis signé, accompagné des pièces justificatives demandées, et après l'envoi par Z-INDEX, notamment par email, de l'accusé de réception de commande, signé par un représentant légal de Z-INDEX.

## 3. Modification de la Commande

Toute modification de la Commande devra être notifiée par écrit par le Client et, pour être opposable, faire l'objet d'un accord écrit et exprès par Z-INDEX précisant les conséquences sur le prix et les délais. Les modifications de Commande pourront donner lieu à l'établissement d'une nouvelle offre de prix. Sera notamment considérée comme une modification de Commande, toute extension des Prestations, tout ajout ou suppression des Noms de Domaines, des Adresses de Courrier Electronique, de l'espace de stockage ou toute modification des Conditions Particulières non imputables à Z-INDEX. Toute nouvelle spécification transmise par le Client après l'acceptation du devis qui s'avérerait en contradiction ou en inadéquation avec la spécification transmise au moment de la Commande donnera lieu à l'établissement d'une nouvelle offre de prix. Une fois que les Commandes sont devenues fermes et définitives, elles ne peuvent être annulées ou modifiées sans l'accord exprès, préalable et écrit de Z-INDEX. Par ailleurs et sauf disposition contraire indiquée dans les Conditions Particulières, Z-INDEX sera en droit de facturer au Client les frais afférents aux diligences effectuées, le paiement des prestations d'ores et déjà effectuées, le paiement des frais et coûts des Registres, mais également les frais de personnel et de matériel d'ores et déjà engagés. En tout état de cause, le montant des frais facturés par Z-INDEX ne pourra être inférieur à 35% du montant total de la Commande.

## 4. Délais de réalisation des Prestations

Les délais de réalisation des Prestations, notamment réservation des Noms de domaine, transfert de ces derniers, mise à disposition des Messageries Electronique, sont donnés à titre indicatif. Z-INDEX s'engage à mettre en œuvre la plus grande diligence pour respecter les délais. En tout état de cause, certaines Prestations sont dépendantes des diligences du Client, et/ou de ses autres prestataires ; la responsabilité de Z-INDEX ne pourra être recherchée dans ces cas-là. Les dépassements de délai de réalisation des Prestations ne peuvent donner lieu au versement par Z-INDEX à dommages-intérêts, ni à retenue ni à annulation des Contrats en cours. En tout état de cause, Z-INDEX ne pourra être tenue responsable des retards causés par un cas de force majeure, par le fait de tiers et/ou du Client, notamment par la fourniture tardive ou erronée d'informations, de même que par la confirmation des instructions tardives et/ou le fait de tiers imposé par le Client. Toute modification des Conditions Particulières donnera lieu à un changement consécutif des délais. Z-INDEX tiendra informé le Client dans les meilleurs délais de tout retard. En toute hypothèse, la réalisation des Prestations dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers Z-INDEX (notamment paiement, acompte, acceptation des Livrables...), y compris pour des Commandes antérieures et/ou concomitantes et y compris pour des Prestations soumises à d'autres conditions générales.

## 5. Modalités d'exécution des Prestations relatives aux Noms de Domaine

Les Prestations proposées par Z-INDEX nécessitent une participation active et constructive du Client. Le Client devra donc collaborer avec Z-INDEX à la réalisation des Prestations. Le Client s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires à Z-INDEX pour la réalisation des Prestations, y compris la communication d'instructions claires et dans les délais. En particulier, le Client est informé de la nécessité et de l'importance de communiquer des informations complètes sur la titularité du nom de domaine, dans la mesure où de telles informations sont créatrices de droit pour le titulaire inscrit sur le registre. Z-INDEX s'engage à exécuter les Prestations dans le cadre d'une obligation de moyen, sa responsabilité ne pouvant être recherchée que dans le cas où Z-INDEX n'aura pas mis en œuvre les moyens nécessaires pour réaliser les Prestations et en aucun cas sa responsabilité ne pourra être recherchée si les informations communiquées sont incomplètes.

### 5.1. Attribution /réservation d'un Nom de domaine

Le Client est informé que les Noms de domaine sont attribués selon les règles de nommage des Registres (Ci-après « Charte de Nommage ») et selon la règle du « premier arrivé Premier servi ». Toute demande de réservation emporte acceptation préalable et sous réserve des règles administratives et techniques de nommage régissant le nom de domaine sollicité et l'acceptation, lorsqu'elles existent, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom. À ce titre, le Client sera seul responsable de la communication et/ou de la validation d'un Nom de Domaine valide au regard de ladite Charte de nommage. Le fait que le Prestataire propose un nom de domaine est sans incidence sur les obligations de vérification et de conformité mise à la charge du Client. Il appartient au Client, avant toute demande de réservation, d'effectuer toute vérification utile qui s'impose et notamment, sans que la liste ne soit exhaustive, en s'assurant qu'il ne porte pas atteinte à un signe distinctif antérieur, qu'il s'agisse d'un droit de marque ou d'un droit lié à une dénomination sociale, une enseigne ou un nom commercial, une appellation d'origine ou une indication géographique, à un droit de la personnalité ou à un droit d'auteur, qu'il ne porte atteinte ni à l'ordre public, ni aux bonnes mœurs, ni aux lois et usages en vigueur, qu'il ne soit pas diffamatoire ou raciste, qu'il ne soit pas susceptible d'être considéré comme spéculatif ou abusif. Z-INDEX, à titre d'information, précise au Client, par les présentes, qu'une absence de recherches approfondies préalable à l'enregistrement d'un Nom de domaine, peut entraîner, sous la seule responsabilité du Client, des actions en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale, ou autre responsabilité, sans que la responsabilité de Z-INDEX ne puisse être recherchée. Le Client est informé que, pour de nombreux Registres, l'existence d'une marque ou d'un titre de propriété intellectuelle est souvent un préalable obligatoire. Z-INDEX n'est pas responsable de l'étude de disponibilité ou de dépôt de titre de propriété intellectuelle. L'enregistrement ne sera valide qu'une fois que les frais et coûts du Registre seront payés. Le

# Conditions générales de réservation de noms de domaine et de mise à disposition d'adresses emails et d'espace de stockage - Version du Lundi 19 février 2024 (Z-INDEX S.A.S. / tiers)

Client devra fournir les informations indispensables visées par les règles nationales et internationales d'enregistrement de noms de domaine édictées en amont par l'ICANN et les Registres, et les mettre régulièrement à jour. Le Client fournira donc le nom et les coordonnées complètes de la personne au nom de laquelle le nom de domaine est enregistré (le Titulaire), les noms et coordonnées complètes du contact administratif (administrative contact), du contact de facturation (billing contact) et du contact technique (technical contact), ainsi que son nom complet, son adresse, numéro de téléphone et les informations sur la personne physique ou morale chargée de l'exploitation technique du nom de domaine. Z-INDEX, ne disposant pas de la possibilité de vérifier toutes les informations transmises, elle ne pourra aucunement être tenue pour responsable en cas d'informations erronées ou incomplètes. Le Client est informé que la disponibilité du Nom de Domaine indiqué par Z-INDEX ou ses prestataires n'est que purement indicative. Seule la validation effective et la confirmation écrite par le Registrar ou par l'autorité de tutelle vaudra enregistrement. Z-INDEX ne s'assure pas de la disponibilité des Noms de domaine, laquelle disponibilité est accessible auprès des Registrars via les WHOIS. Ces bases de données étant produites par des tiers, Z-INDEX ne pourra aucunement être tenue pour responsable de leur contenu. Si un élément de la demande de réservation devait faire l'objet d'un ajout, d'une précision ou d'une modification, Z-INDEX notifierait par courrier électronique sa requête, à laquelle le Client s'engage à répondre dans un délai maximum de vingt-quatre heures (24h). Pendant ce délai, le Nom de domaine choisi ne fait pas l'objet d'une réservation à titre provisoire, et n'ouvre droit à aucune antériorité. Dans l'hypothèse où Z-INDEX ne serait pas en mesure de réaliser la Prestation commandée par le Client (changement de bureau d'enregistrement, de propriétaire...) en raison d'un manquement du Client quelle qu'en soit la nature (fourniture de document justificatif, correction d'informations erronées ...), Z-INDEX se réserve la possibilité d'annuler la commande. Z-INDEX procède automatiquement au renouvellement des Noms de Domaine, sauf résiliation écrite moyennant un préavis de trente (30) jours. Le Client sera tenu de régler les frais de renouvellement.

## 5.2. Cession et licence de Nom de domaine

La cession du Nom de domaine par le Client à un tiers n'est opposable à Z-INDEX qu'aux conditions suivantes :

- la réception par Z-INDEX de la notification de cession par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- le règlement des frais de transfert pour changement de titulaire, lesdits frais et coûts seront ceux applicables au moment du transfert,
- la signature éventuelle des documents de transfert émanant du Registre, et le respect de la procédure de transfert spécifique au domaine concerné.

La licence d'exploitation, en revanche, même à titre exclusif, n'est en aucun cas opposable à Z-INDEX, même lorsqu'elle lui est notifiée. En conséquence, le Titulaire du nom de domaine, tel qu'indiqué auprès du Registre, demeure le seul interlocuteur et responsable, à l'égard des tiers et de Z-INDEX, des actes et des utilisations faites au titre de l'utilisation et de l'exploitation dudit Nom de domaine.

## 5.3. Recours de Tiers

Z-INDEX ne sera aucunement responsable de toute action contentieuse ou précontentieuse judiciaire, administrative ou autre. Tout recours de tiers justifié par une décision de justice, y compris en référé, ou par une décision issue de l'application des procédures de médiation ou d'arbitrage des Noms de domaine, sera pris en charge dans sa totalité par le Client. Dans le cadre de ces procédures, le Client peut, sans aucun préavis, être dépossédé du Nom de domaine enregistré en cas de transfert du Nom de domaine au profit d'un tiers ayant engagé un recours. Le Nom de domaine en cause peut également être suspendu pendant la procédure et jusqu'à son issue. Si, à cette occasion, Z-INDEX était mis en cause, le Client relèverait indemne Z-INDEX pour tous les frais occasionnés par ladite procédure, quelles qu'en soient la cause et les conséquences, et quelle qu'en soit la nature (procédure administrative, judiciaire ou mode alternatif de règlement des litiges). Sont notamment compris dans les frais occasionnés, les engagements pécuniaires relatifs aux interventions techniques, aux frais de la procédure ainsi que les honoraires de tout auxiliaire de justice. Les mêmes règles s'appliquent aux demandes présentées par les Registres, l'ICANN ou les autorités de tutelle.

## 5.4. Transfert et Annulation de Nom de Domaine

**Transfert ou annulation forcée :** Toute décision exécutoire signifiée à Z-INDEX (par acte extra-judiciaire ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception) ainsi que toute sentence arbitrale dûment notifiée dans les mêmes formes emportant transfert ou annulation du Nom de domaine enregistré par le Client sera exécutée en l'état et sur le champ par Z-INDEX, sans notification préalable au Client.

**Transfert ou annulation volontaire :** Tout transfert volontaire de Nom de domaine par changement d'Unité d'Enregistrement pourra se faire selon les conditions du domaine considéré. Le transfert sera effectif dès la validation du transfert par le Registre, sous réserve d'absence de procédure en cours, gracieuse ou contentieuse, ou en cas de recours d'un tiers, et sous réserve des conditions de transfert propres au Registre. Le non-renouvellement d'un Nom de domaine, sur demande du Client dans les formes indiquées ci-dessus (article 5.1) équivaudra à une annulation de Nom de domaine et rendra, dès les dates et heures d'annulation, le Nom de domaine annulé ou non renouvelé, disponible.

Le Client s'interdit tout transfert portant sur un nom de domaine faisant l'objet d'un recours.

**Conditions financières :** Tout transfert, demande de transfert ou annulation de nom de domaine, quelle qu'en soit la cause, n'entraînera aucune restitution des sommes encaissées par Z-INDEX, sauf à démontrer sa responsabilité effective.

**Liquidation judiciaire :** Si le Client fait l'objet d'une procédure de liquidation, de cessation d'activité, de mise en redressement judiciaire ou de toute autre procédure de même nature, pendant la période d'enregistrement du Nom de domaine, le représentant désigné peut en demander le transfert à l'acquéreur des actifs du Titulaire du nom de domaine, en accompagnant sa demande des documents appropriés.

## 6. Modalités d'exécution des Prestations de Messagerie Electronique

### 6.1. Description du service de serveur de Messagerie Electronique

Le service de messagerie électronique de Z-INDEX est accessible via le logiciel de messagerie du choix du Client (Outlook, Thunderbird etc.) ou via le Webmail de Z-INDEX, accessible à l'adresse suivante <https://webmail.zindex.fr>. Le service de Messagerie Electronique nécessite au préalable d'être titulaire d'un Nom de Domaine. Lorsque le Client souscrit au service de Messagerie électronique, Z-INDEX lui met à disposition, dans les conditions fixées aux Conditions Particulières :

- une infrastructure de messagerie électronique avec protocole POP ou IMAP, avec une capacité de stockage variant en fonction des options souscrites,
- un nombre d'Adresses de Courrier Electroniques associées au Nom de domaine, variant en fonction des options souscrites,
- un système de filtrage des messages électroniques indésirables
- une configuration sécurisée permettant une authentification forte de par l'utilisation de SPF, DMARC et DKIM en fonction des options souscrites.

### 6.2. Obligations du Client

Le CLIENT s'engage à :

- ne pas pratiquer l'envoi de messages non-solicités à des destinataires (« spamming »). La violation de cette stipulation peut entraîner la suspension puis la résiliation du Contrat sans préjudice de toute autre voie d'action,
- ne pas transmettre de virus ou tout autre programme malveillant par le biais de sa messagerie électronique,
- ne pas transmettre ses identifiants de messagerie à des tiers qui pourraient utiliser le compte de messagerie du CLIENT à son insu ou générer de façon malveillante des dysfonctionnements à l'encontre de l'infrastructure informatique de Z-INDEX,
- mettre en place une politique de gestion des mots de passe suffisamment sécurisée,
- ne pas procéder à l'envoi et à la réception d'un nombre trop important d'emails par heure et/ou une taille d'emails dépassant un volume de 10Mo, sauf indications contraires indiquées dans les Conditions Particulières.

### 6.3. Limites du Service de Messagerie Electronique

Le Client est informé que Z-INDEX ne peut être tenue responsable du Contenu des Courriers Electroniques, n'ayant aucunement accès audit Contenu. Le Client s'engage à indemniser Z-INDEX de toute action qui serait fondée sur un dit contenu. Z-INDEX mettra en œuvre tous les efforts commerciaux raisonnables pour livrer les emails, mais ne donne aucune garantie à ce titre. Les services de filtrage tiers et autres politiques des services de messagerie des destinataires peuvent empêcher la livraison des Courriers Electroniques. Le Client est informé que la responsabilité de Z-INDEX ne pourra jamais être engagée du fait :

- du blacklistage de certaines adresses IP, notamment quand une telle adresse IP adressera un nombre de Courriers Electroniques important par heure,
- du blacklistage par des tiers, notamment le récipiendaire. En effet, le Client est informé que chaque fournisseur d'accès, fournisseurs de serveurs de messagerie ou d'opérateurs de communication électroniques, sans que Z-INDEX soit informé d'une telle politique de blacklistage,
- de la capacité maximale d'envoi et de réception d'emails (taille d'un email),
- de la classification d'un email, en courrier indésirable ou spam. A ce titre, le Client peut demander au Prestataire, sur la base d'un devis préalablement accepté, une prestation d'optimisation de réception/envoi d'emails.

Par ailleurs, Z-INDEX n'est pas responsable de la sauvegarde de la Messagerie Electronique, il appartient au Client de procéder à des sauvegardes régulières de cette dernière. En IMAP, tous les contenus mails seront sur le serveur de Z-INDEX, cette dernière s'engage à n'en conserver une copie que pendant le temps de la relation contractuelle. Le Client prend acte de ce que la résiliation du Service d'accès à Internet et/ou de la Messagerie électronique, et ce, quelle qu'en soit la cause, engendre la perte de l'intégralité des messageries électroniques non enregistrées. Enfin, le Client est informé que Z-INDEX met tout en œuvre pour assurer la sécurité des emails (notamment via des outils de filtrage d'emails), néanmoins, il ne fournit pas de service d'analyse antivirus sur les postes et outils du Client. Le Client est donc invité à prendre toutes mesures de sécurité requises afin de se protéger contre les spams, les tentatives d'hameçonnage par email et les emails infectés par des virus. Le système de filtrage mis en place peut occasionner des blocages d'emails légitimes et l'omission de certains emails indésirables, y compris des emails infectés par des virus, sans que cela ne puisse engager la responsabilité de Z-INDEX. Par ailleurs, Z-INDEX n'a aucun contrôle sur le transfert des Données via Internet, et ne peut donc être tenue responsable des retards ou des problèmes de livraison résultant d'Internet ou de tout autre problème de connexion.

# Conditions générales de réservation de noms de domaine et de mise à disposition d'adresses emails et d'espace de stockage - Version du Lundi 19 février 2024 (Z-INDEX S.A.S. / tiers)

## 7. Prix

### 7.1. Prix de la Prestation

Les prix sont fixés dans les Conditions Particulières. Ils sont valables pour la durée indiquée dans les Conditions Particulières. En tout état de cause, le Prestataire sera en droit de modifier ses prix à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois. En cas de désaccord, le Client sera en droit de dénoncer le Contrat, moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours. Toute intervention et/ou demande supplémentaire du Client ne figurant pas sur les Conditions Particulières sera facturée en plus, sur la base du taux journalier fixé dans les Conditions Particulières. Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande. Tout changement du taux légal de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des Prestations. En sus du prix des Prestations, seront facturés tous les frais et débours engagés pour la réalisation des Prestations, tels que le paiement des redevances de licences nécessaires, le coût de l'hébergement, le coût des prestataires extérieurs (notamment des registres). Toute Commande conclue est considérée comme due pour la totalité.

### 7.2. Modalités de paiement - monnaie de paiement

Sauf disposition contraire indiquée dans les Conditions Particulières, les prix sont payables mensuellement d'avance en euros. Toute période commencée est due en entier. Les paiements s'effectueront par prélèvement bancaire, sauf disposition contraire indiquée dans les Conditions Particulières. Pour les Prestations réalisées pour un Client dont le siège social est hors France Métropolitaine, le paiement s'effectuera comptant, net et sans escompte. Z-INDEX se réserve le droit de demander des garanties bancaires supplémentaires. En cas de difficulté de paiement lors d'une Commande antérieure, Z-INDEX se réserve, outre le droit de refuser toute commande supplémentaire, le droit de demander un paiement anticipé et comptant pour toute commande ultérieure. Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant. En aucun cas, les paiements qui sont dus à Z-INDEX ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de Z-INDEX. Tout paiement qui est fait à Z-INDEX s'impute sur les sommes dues quelle qu'en soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Dans le cas où le Client exige de Z-INDEX, pour l'exécution des Prestations, une caution bancaire ou toute autre garantie de paiement, les frais et coûts de mise en place d'une telle garantie sont supportés par le Client.

### 7.3. Pénalités pour retard de paiement

En cas de retard de paiement, le montant hors taxe des factures sera majoré, à titre de pénalité, d'une somme calculée sur la base de dix pourcent (10%) du montant hors taxe exigible, sans que ce taux ne puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, dès le premier jour de retard et sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Tout Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de Z-INDEX, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est égal à 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Z-INDEX sera en droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

## 8. Durée du Contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date indiquée dans les Conditions Particulières pour une durée de douze (12) mois, sauf disposition contraire indiquée dans les Conditions Particulières. Le Contrat est prorogé tacitement par périodes successives de douze (12) mois à chaque date d'anniversaire, sauf dénonciation par l'une des Parties respectant un préavis écrit (par email et confirmé par lettre recommandée avec demande d'avis réception) d'au moins trois (3) mois avant la date anniversaire du Contrat.

## 9. Résiliation anticipée

### 9.1. Résiliation motivée

Chacune des Parties au Contrat pourra résilier de plein droit le Contrat en cas de manquement(s) contractuel(s) par l'autre Partie, auquel il n'aura pas été remédié dans les trente (30) jours suivant la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par la Partie non contrevenante notifiant le manquement en question. En cas de violation des clauses de confidentialité, de propriété intellectuelle, Z-INDEX sera en droit de résilier le contrat immédiatement sans préavis, compte tenu de la gravité du manquement. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité dans pareil cas. Sans préjudice de la possibilité pour Z-INDEX de constater la résiliation du Contrat, cette dernière peut suspendre le Contrat, en cas de retard de paiement, sans que cela n'engage sa responsabilité. En cas d'extension du délai de réalisation des Prestations, non imputable à Z-INDEX, ce dernier se réserve la possibilité de résilier le Contrat et/ou d'exiger le paiement intégral du solde du Contrat.

### 9.2. Conséquences de la résiliation

La résiliation du présent Contrat, n'aura aucun effet sur les clauses qui, par leur nature, survivent à la cessation du présent Contrat, notamment la clause de confidentialité, la clause de propriété intellectuelle, la clause de non-sollicitation. En cas de résiliation du Contrat, le Service de Messagerie ne sera plus accessible. Néanmoins, Z-INDEX s'engage à en laisser l'accès au Client pendant une période de trente (30) jours afin que ce dernier puisse procéder à la sauvegarde et transfert du Contenu de sa Messagerie. En cas de résiliation du Contrat du fait d'un manquement du Client, ce dernier devra toutefois payer à Z-INDEX l'intégralité du

prix fixé dans les Conditions Particulières, à titre d'avance sur les dommages et intérêts du fait de ses manquements.

## 10. Force majeure

Chacune des Parties ne sera pas responsable et ne sera pas réputée avoir manqué à ses obligations, si ce manquement est dû à un événement de force majeure. Est considéré comme événement de force Majeure, tout événement de caractère imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté d'une ou des Parties, empêchant, en tout ou partie, l'exécution par l'une des Parties de ses obligations ou qui rend l'exécution de ses obligations si difficile ou coûteuse qu'elle rend cette exécution commercialement déraisonnable. Sont notamment des cas de force majeure au sens des présentes, l'émeute, l'incendie, les dégâts des eaux de toutes natures, les accidents, les mouvements sociaux avec occupation des lieux, les décisions gouvernementales, réglementaires ou législatives ou toute autre restriction, les catastrophes naturelles, l'interruption des voies de communication, lockouts, le piratage informatique, la pénurie d'énergie ou toute autre cause qui échapperait au contrôle de l'une des Parties.

## 11. Publicité - Référence

Le Prestataire sera en droit d'utiliser les dénominations, marques, logos du Client quels qu'en soit la forme et le support (oral, site internet, presse, brochure institutionnelle, brochure technique, brochure commerciale...), notamment dans le cadre de référence commerciale, sans accord écrit et préalable du Client.

## 12. Confidentialité

Z-INDEX pourra être amenée à divulguer certaines Informations Confidentielles, sans que cela ne constitue pour elle une obligation. Sont considérées comme des Informations Confidentielles, toutes les informations, quel qu'en soit le support (écrit, oral, numérique), communiquées dans le cadre des Prestations, ou dont le Client a pu prendre connaissance pendant la même période se rapportant à l'activité de Z-INDEX, notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : savoir-faire, produits, noms des fournisseurs, prestataires et sous-traitants, fichiers clients, business plans, études, rapports, calculs, projets, informations techniques, commerciales, financières, administratives, légales, maquettes, idées, projets. Les Contenus des Courriers Electroniques sont confidentiels. Le Client s'engage à ne pas communiquer ou divulguer à des tiers, à quelque titre que ce soit, les Informations Confidentielles en provenance de ou concernant Z-INDEX, à ne pas reproduire ni utiliser directement ou indirectement ces Informations Confidentielles à d'autres fins que l'exécution du présent Contrat. Le Client prendra toutes les précautions raisonnables pour assurer efficacement la protection des Informations Confidentielles. En particulier, il ne communiquera les Informations Confidentielles qu'aux membres de son personnel qui ont besoin de les connaître pour l'exécution du présent Contrat, après les avoir informés de leurs obligations résultant du Contrat. **Il s'engage, en outre, à tenir à jour les listings des noms des personnes ayant accès aux informations confidentielles.** Les dispositions du présent article resteront en vigueur pendant la durée du Contrat et tant que les Informations Confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public par une action ou inaction fautive du Client et pendant une durée minimum de 10 ans à compter de l'expiration du Contrat. De même, Z-INDEX s'engage à tenir pour strictement confidentielles les informations dont il aura pu disposer dans l'exécution du Contrat et à ne les divulguer à quiconque, ni lors de l'exécution du Contrat, ni après sa résiliation. Z-INDEX, toutefois, ne saurait être tenue pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués sont dans le domaine public, ou si elle en a eu connaissance ou les a obtenus de tiers par des moyens légitimes. Par dérogation à ce qui précède, Z-INDEX sera autorisée à transmettre les coordonnées des contacts relatifs aux Noms de domaine, telles que demandées par les Registres, de même qu'en cas d'injonction d'une autorité judiciaire ou administrative.

## 13. Propriété Intellectuelle

### 13.1. Généralités

Tous les droits relatifs aux Prestations (notamment, sans que la liste ne soit exhaustive, les droits de propriété intellectuelle sur la solution webmail, l'interface de gestion des noms de domaine...les études, rapports), appartiennent à Z-INDEX ou sont régulièrement exploités par ce dernier, sans aucune limitation, sauf disposition contraire indiquée dans les Conditions Particulières. Toute imitation ou reproduction intégrale ou partielle des droits précités, sur quelque support que ce soit, est strictement interdite et pourra faire l'objet de poursuites.

### 13.2. Licence sur Logiciels par Z-INDEX

Par exception à ce qui précède et sauf disposition contraire indiquée dans les Conditions Particulières, le Client, bénéficiera d'une licence non exclusive et non cessible d'utilisation des Logiciels pour ses propres besoins internes, à l'exclusion de toute autre destination dans les conditions exposées ci-après. Les Logiciels sont utilisés sous le seul contrôle et sous la seule responsabilité du Client. **Le bénéficiaire de la présente licence d'utilisation nécessite l'accès par le Client à un réseau de télécommunications. Ce service n'est pas compris dans les Prestations fournies par Z-INDEX et devra être fourni par un opérateur de télécommunications sous la responsabilité, selon le choix et à la charge du Client.**

#### 13.2.1. Limitations générales :

Le Client s'engage à respecter les instructions et recommandations de Z-INDEX et à utiliser les Logiciels conformément aux stipulations des présentes ainsi qu'aux prescriptions et

## **Conditions générales de réservation de noms de domaine et de mise à disposition d'adresses emails et d'espace de stockage - Version du Lundi 19 février 2024 (Z-INDEX S.A.S. / tiers)**

consignes de sécurité d'utilisation et de bon fonctionnement. Toute utilisation non-prévue aux présentes est interdite et, en particulier mais sans limitation, le Client s'engage à ne pas faire lui-même, ni autoriser un tiers à :

- utiliser les Logiciels pour d'autres fins que celles décrites aux présentes et/ou en d'autres nombres que ceux autorisés,
- faire de copie, reproduire de façon permanente ou provisoire, altérer, adapter, traduire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, de quelque façon que ce soit, intégrer dans un autre produit, tout ou partie des Logiciels, créer des œuvres dérivées à partir des Logiciels, désassembler ou pratiquer quelque ingénierie inverse, ni essayer d'en découvrir les codes sources (réputés strictement confidentiels),
- modifier de quelque façon que ce soit les Logiciels, dans l'intention de corriger les erreurs, cette faculté étant exclusivement réservée à Z-INDEX, de tenter d'ouvrir les fichiers fermés et/ou d'accéder aux sources, d'émettre des revendications sur les sources, de télécharger, réutiliser, désassembler, décompiler,
- distribuer, donner ou vendre en sous-licence, diffuser, céder, louer, prêter, donner en crédit-bail, donner, ou autrement transférer à des fins commerciales, même gratuitement, tout ou partie des logiciels, par tout moyen, à qui que ce soit, y compris à l'une de ses filiales, même à titre gratuit, tout ou partie des Logiciels,
- enlever, cacher ou altérer toute mention de propriété, tout label, toute mention légale, telle que mention de marques ou de droits d'auteur, apposé sur ou dans les crédits des Logiciels.

Z-INDEX se réserve expressément le droit de corriger ou de faire corriger et de réparer ou de faire réparer, toute anomalie qui pourrait contenir les Logiciels.

### **13.2.2. Copie :**

**Il est interdit par la loi d'effectuer des copies non-autorisées des Logiciels. Conformément à l'article L122-6-1 II, la personne ayant le droit d'utiliser le logiciel peut faire une copie de sauvegarde lorsque celle-ci est nécessaire pour préserver l'utilisation du logiciel pour des motifs de sécurité. Cette copie est utilisable uniquement en cas de défaillance des exemplaires installés sur la configuration. En mode SaaS, compte tenu du mode de distribution des Logiciels, le Client n'est pas autorisé à effectuer de copie de sauvegarde.**

### **13.2.3. Limitations relatives à l'interopérabilité :**

**Conformément aux dispositions de l'article L.122-6-1 IV du Code de la propriété intellectuelle, le Client n'est pas autorisé à effectuer des actes de décompilation afin de rendre les Logiciels interopérables avec des matériels ou d'autres logiciels avant d'en avoir informé Z-INDEX directement, préalablement, par écrit, par lettre recommandée avec demande d'acquéreur de réception et tant que les informations nécessaires à l'interopérabilité sont disponibles ou tant que Z-INDEX met en œuvre des efforts raisonnables pour les lui fournir.** La concession des droits de propriété intellectuelle telle que définie ci-dessus est consentie dans la limite des droits de tiers sur les logiciels de Tiers. Pour chaque Prestation réalisée, Z-INDEX informera au préalable le Client des logiciels de Tiers qu'il souhaite utiliser et des conditions dans lesquelles ces logiciels de Tiers pourront être exploités, à la date de remise des Prestations, et le cas échéant des éventuelles limites qui pourraient être attachées à leur exploitation. Z-INDEX informera le Client des coûts éventuels d'acquisition des licences et/ou des autorisations d'utilisation des Contenus de Tiers. A défaut de refus exprès et écrit du Client, il sera présumé que le Client a accepté ces Contenus de Tiers et leurs conditions d'utilisation. Le Client sera seul responsable de l'utilisation et de l'exploitation qui sera faite des Contenus de Tiers. Z-INDEX n'apporte aucune garantie quant à ces Contenus de Tiers. La responsabilité de Z-INDEX sera, en tout état de cause, exclue dès lors que le Client aura imposé ou accepté (même tacitement) l'utilisation de Contenu de Tiers ou qu'il n'aura pas respecté les autorisations relatives à l'utilisation des Contenus de Tiers.

### **14. Limitation de Responsabilité**

Z-INDEX ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure ou du fait du Client, notamment, mais non exclusivement :

- lorsque le Client n'aura pas suivi les instructions/recommandations ou prérequis de Z-INDEX et/ou,
- lorsque le Client aura imposé certaines prestations à Z-INDEX malgré les recommandations et mises en garde de Z-INDEX et/ou,
- en cas d'abstention ou de non communication ou de communication erronée par le Client d'informations et/ou de données et/ou de contenus nécessaires à la bonne exécution des Prestations,
- en cas de Contenus illicites,
- en cas de non-respect des chartes de nommages,
- d'une manière générale toutes les limites de responsabilité figurant dans le cadre des Service de Messagerie.

La responsabilité de Z-INDEX ne pourra être engagée que pour faute dûment prouvée. En tout état de cause, Z-INDEX ne pourra être responsable que des dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect et immatériel tels que, sans que la liste ne soit exhaustive, perte de chiffre d'affaires, perte de client(s), préjudice d'image, préjudice de désorganisation. Enfin, le montant total de responsabilité que peut encourir Z-INDEX sera limité au montant payé à Z-INDEX par le Client au titre de la Prestation concernée par le litige au cours des douze derniers mois.

### **15. Engagement de non-débauchage**

Pendant la durée du Contrat, et pendant les douze (12) mois suivant son expiration ou sa résiliation, le fait, pour le Client, de solliciter ou faire travailler, directement ou indirectement, sans l'accord préalable de Z-INDEX, tout collaborateur de cette dernière participant, devant participer et/ou ayant participé à l'exécution des Prestations, donnera lieu au paiement sans délai, par le Client, d'une indemnité forfaitaire égale aux douze (12) derniers mois de rémunération brute du collaborateur concerné, et ce, même si la sollicitation initiale est formulée par ledit collaborateur.

### **16. Divers**

#### **16.1. Intuitu Personae**

Le Contrat est conclu « Intuitu personae » en considération de la personne du Client. Le Client ne pourra transférer ou céder par fusion, scission, apport partiel d'actifs, cession et/ou location-gérance de fonds de commerce ou toute opération ayant pour objet un transfert de patrimoine, tout ou partie de ses droits et obligations lui incombant au titre des présentes, sauf accord exprès, écrit et préalable de Z-INDEX.

#### **16.2. Relation entre les Parties**

Aucune disposition des présentes Conditions Générales et/ou des Conditions Particulières n'a pour objet de créer une relation de subordination et/ou de joint-venture. Ainsi, aucune des Parties n'est habilitée à s'engager, négocier pour le compte de l'autre Partie, ni même engager l'autre Partie, sans l'accord exprès et préalable de cette Partie.

#### **16.3. Notifications**

Toute notification effectuée en application du Contrat en vue de la résiliation du contrat et/ou de réclamation relative au contrat (Ci-après « Notifications ») sera adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et/ou acte extrajudiciaire au siège social (pour les personnes morales) ou au domicile (pour les personnes physiques) respectif de chacune des Parties. Les Notifications seront réputées avoir été effectuées à la date du cachet de la Poste et/ou la date de première présentation de l'acte extrajudiciaire.

#### **16.4. Abandon de clause et renonciation**

Si une quelconque clause des présentes Conditions Générales s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou d'un règlement, ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité compétente, les Parties conviennent expressément que le présent Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause précitée. Le fait, pour l'une ou l'autre des Parties, de ne pas exiger, à un moment quelconque, l'exécution stricte par le Client d'une disposition ou condition quelconque des présentes Conditions Générales et/ou des Conditions Particulières ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition. En conséquence, cette Partie pourra, à tout moment, demander l'exécution stricte et intégrale par le Client des dispositions et conditions du présent Contrat.

### **17. Protection des données à caractère personnel**

#### **17.1. Données collectées par Z-INDEX, en qualité de responsable et/ou de co-responsable**

Le Client reconnaît et accepte expressément que Z-INDEX pourra être amenée, au cours de l'exécution du présent Contrat, à collecter des données personnelles le concernant, au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par l'Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018. Ces données seront traitées par Z-INDEX, en qualité de responsable du traitement et seront collectées aux fins exclusives d'assurer la gestion et le suivi des commandes et des contrats en résultant. La base juridique du traitement est le contrat. Le Client est également informé que Z-INDEX se réserve le droit d'utiliser lesdites données afin d'adresser, par email exclusivement, des newsletters, lettres d'information toujours en rapport avec les produits et services de Z-INDEX. Ces données seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle, augmentée des durées de prescription légale applicables. Ces données sont transmises exclusivement aux personnes ayant besoin de les connaître, à savoir les salariés de Z-INDEX et les éventuels sous-traitants, experts comptables, conseils et autorités judiciaires et éventuellement les potentiels auditeurs, acquéreurs/investisseurs de Z-INDEX, le cas échéant. Les données sont stockées sur les serveurs de Z-INDEX et ne font l'objet, à la connaissance de Z-INDEX, d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne ou dans le cadre de transfert respectant la réglementation sur les données personnelles. Il est rappelé que toute personne bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement des données, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour raisons légitimes. Les personnes dont les données sont collectées bénéficient également du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort. Ces personnes peuvent exercer les droits dont elles disposent et/ou obtenir davantage d'informations sur leurs droits en s'adressant à Z-INDEX par courriel à l'adresse mail suivante [rgpd@zindex.fr](mailto:rgpd@zindex.fr). Toute personne peut, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr>. La non-communication de ces informations peut entraîner l'impossibilité d'exécuter le Contrat et/ou les commandes. Aucune prise de décision automatisée n'est effectuée sur la base des données ainsi collectées.

# Conditions générales de réservation de noms de domaine et de mise à disposition d'adresses emails et d'espace de stockage - Version du Lundi 19 février 2024 (Z-INDEX S.A.S. / tiers)

## 17.2. Obligations du Client s'agissant de ses propres données

### 17.2.1. Obligations générales :

Le Client est responsable du traitement des données de ses propres utilisateurs, Z-INDEX n'ayant que la qualité de sous-traitant dans pareil cas.

Le Client garantit à Z-INDEX :

- avoir procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent aux termes de la Règlementation sur les Données Personnelles, notamment, sans que la liste ne soit exhaustive, qu'il a :
  - o effectué toute déclaration et/ou autorisation auprès de la CNIL, pour les traitements antérieurs au 25 mai 2018 ;
  - o tenu et maintenu à jour des registres de traitements ;
  - o effectué toute analyse d'impact requise ;
  - o désigné, si nécessaire, un délégué à la protection des données, ou le cas échéant justifié les raisons de l'absence de désignation ;
  - o informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait des dites données personnelles.
- s'engager à collecter les données dans le respect de la Règlementation sur les Données Personnelles, notamment que les données soient :
  - o traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (licéité, loyauté, transparence), collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne seront pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
  - o adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données);
  - o exactes et, si nécessaire, tenues à jour; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude);
  - o conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées;
  - o traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité);
- s'engager à informer les personnes concernées conformément à la Règlementation sur les Données Personnelles ;
- communiquer à Z-INDEX des instructions claires et précises sur la sous-traitance des données.

Le Client garantit qu'il est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus transmis aux fins de la réalisation des Prestations. Il garantit, en outre, être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les Contenus. Plus généralement, le Client est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés. À ce titre, le Client garantit Z-INDEX contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient utilisées via les Noms de Domaine ou la Messagerie Électronique, sans respecter les prérequis ci-dessus. **En particulier, il est rappelé que, de base, les Prestations ne sont pas proposées pour héberger des Données dites « sensibles » au sens de la Règlementation sur les Données Personnelles, en particulier des Données de santé. Dès lors, tout recueil de ce type de données, sans accord préalable et écrit de Z-INDEX est interdit et ne pourra faire l'objet de demande indemnitaire auprès de Z-INDEX.**

### 17.2.2. Obligations générales de Z-INDEX en tant que Sous-Traitant

Z-INDEX, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à :

- ne pas traiter ces DCP sur des serveurs en dehors de l'Union Européenne, ou, à défaut, en informer le Client afin que ce dernier puisse réaliser les déclarations et diligences nécessaires,
- respecter les instructions écrites du Client quant aux DCP, étant précisé qu'à défaut d'instructions écrites du Client, le Client reconnaît que les éléments, objet de la présente clause, sont considérés comme suffisants,
- traiter les DCP **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/ont l'objet de la sous-traitance,
- traiter les DCP **conformément aux instructions documentées** du Client figurant dans les Conditions Particulières,
- **garantir la sécurité** des DCP traitées dans le cadre du présent Contrat,
- **aider le Client, dans la mesure du possible**, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des DCP, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Lorsque les personnes concernées exercent, auprès de Z-INDEX, des demandes d'exercice de leurs droits, cette dernière les transmet sans délai au Client,
- notifier au responsable de traitement toute violation de DCP dont il aura connaissance dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures après en avoir pris connaissance.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

- mettre à disposition du Client les documents requis permettant de démontrer le respect, par Z-INDEX, de la Règlementation sur les Données Personnelles.
- Au terme du Contrat, le Prestataire s'engage, sur demande expresse du Client, à :
- détruire toutes les DCP ou,
  - à renvoyer toutes les DCP au responsable de traitement ou,
  - à renvoyer les DCP au sous-traitant désigné par le responsable de traitement.

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information de Z-INDEX, sauf conservation à des fins de preuves pendant la durée de prescription. S'agissant de la réservation des Noms de domaine, le Client autorise Z-INDEX à traiter et utiliser les Données personnelles des contacts techniques et titulaires aux fins exclusives d'assurer les services de gestion des Noms de domaine.

### 17.2.3. Obligations en termes de sécurité des Données

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des DCP. Les mesures de sécurité mises en place par Z-INDEX sont décrites en Annexe des Conditions Particulières et comprennent :

- la configuration matérielle machine,
- les procédures simples de sécurité.

Les procédures explicites et détaillées mises à jour se trouvent sur le site Internet de Z-INDEX. Le Client s'engage à mettre en œuvre, sur ses outils informatiques, tout système de protection, tels que, sans que la liste ne soit exhaustive, antivirus, firewall, afin d'éviter tout dysfonctionnement dû à des malveillances internes, attaques ou infections par des virus ou des pourriels informatiques.

### 17.2.4. Conservation et sauvegarde des Données

A défaut de souscription au service d'hébergement, Z-INDEX ne s'engage aucunement sur la conservation et/ou la sauvegarde des Données. Il appartient au Client de s'assurer de cette conservation et de cette sauvegarde.

### 17.2.5. Audit relatif à la sécurité des Données

Le Client, en sa qualité de responsable du traitement des Données, après en avoir avisé Z-INDEX par écrit avec un préavis minimum de deux (2) semaines, pourra faire procéder, à ses frais, dans la limite d'une fois par an et sous réserve que la durée de l'audit ne soit pas supérieure à une (1) semaine, à un audit des conditions de sécurité des Données et du respect par Z-INDEX de la Règlementation sur les Données Personnelles. La date de l'audit devra être acceptée au préalable par Z-INDEX, avec d'éviter toute perturbation de l'activité et des services de Z-INDEX. L'audit sera mené durant les heures ouvrées de Z-INDEX et hors jours fériés ou congés. Z-INDEX sera en droit de reporter la date d'audit pour des raisons organisationnelles (période de congé, surcharge de travail...). Pour ce faire, le Client désignera un auditeur indépendant non concurrent de Z-INDEX, disposant de compétences en matière de Données Personnelles et de solutions web, qui devra être agréé par Z-INDEX, et qui devra signer un engagement de confidentialité. A ce titre, les auditeurs, y compris le Client, ne pourront avoir accès aux codes sources de Z-INDEX, aux tarifs et noms des autres clients et/ou fournisseurs, aux secrets d'affaires et/ou aux informations confidentielles de tiers. En cas de discussion sur le caractère confidentiel ou non des éléments, le litige sera tranché par le tribunal compétent du ressort de la cour d'appel de Riom, saisi par la partie la plus diligente. L'audit en cours se poursuivra toutefois sur les sujets ne concernant pas lesdits éléments. Z-INDEX s'engage à collaborer de bonne foi avec l'auditeur et à lui faciliter son audit en lui procurant toutes les informations nécessaires et en répondant à l'ensemble de ses demandes afférentes à cet audit. Le temps passé par Z-INDEX dans le cadre de l'audit sera facturé sur la base d'un taux horaire de 125 euros HT. Un exemplaire du rapport d'audit rédigé par l'auditeur sera remis à chaque Partie et sera examiné conjointement par les Parties, qui s'engagent à se rencontrer à cet effet.

## 18. Loi-Applicable -Juridictions compétentes

Les présentes Conditions générales sont soumises à la loi française, à l'exclusion de toute autre convention internationale applicable. Toute action judiciaire relative à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent Contrat sera de la compétence des juridictions compétentes du ressort du siège social de Z-INDEX.